

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00272 Numéro SIREN : 828 762 542 Nom ou dénomination : AATID TOV

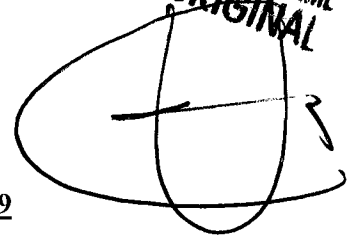
Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2020 sous le numéro de dépôt 6425

Le - 4 DEC 2020

2020/B/6425

AATID TOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : Lieu-dit LE VIALGOET
56390 BRANDIVY
RCS VANNES 828 762 542

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente et un décembre,
A 11 heures,

La société GOV IMMO, Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 Euros, ayant son siège social à PLUVIGNER (56330) 24 Place du Marché, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LORIENT 828 273 763, représentée par Monsieur Gaël VERDET en sa qualité de Gérant associé,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 Euros composant le capital social de la société AATID TOV,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Gaël VERDET, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Gaël VERDET, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 24 477,99 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 477,99 Euros
Au compte "autres réserves s'élevant ainsi à 53 300,83 Euros.	24 477,99 Euros

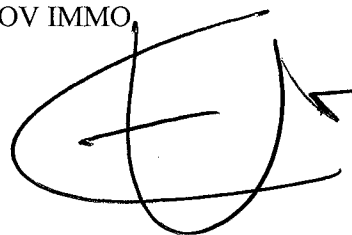
L'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la constitution de la société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

GOV IMMO

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line across the middle.

Le - 4 DEC 2020

2020/B/6425

AATID TOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : Lieu-dit LE VIALGOET
56390 BRANDIVY
RCS VANNES 828 762 542

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

TEXTE DES PROJETS DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2019

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 24 477,99 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 477,99 Euros
Au compte "autres réserves s'élevant ainsi à 53 300,83 Euros.	24 477,99 Euros

L'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la constitution de la société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le 4 DEC 2020

2020/B/6425

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



EURL AATID TOV

Lieu-dit LE VIALGOET
56390 BRANDIVY

* * * *

BILAN AU 30 JUIN 2019

6

Désignation de l'entreprise EURL AATID TOV Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Lieu-dit LE VIALGOET 56390 BRANDIVY

Numéro SIRET * 8 2 8 7 6 2 5 4 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 6

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 1 9</u>	<u>3 0 0 6 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 40 000	012	40 000	40 000
	Autres *	014 1 070	016 745	325	682
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044 41 070	048 745	40 325	40 682
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068 696	070	696	16 808
	Autres * (3)	072 2 515	074	2 515	1 046
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 65 221	086	65 221	29 145
	Charges constatées d'avance *	092 1 171	094	1 171	1 171
Total II		096 69 603	098	69 603	48 170
Total général (I+II)		110 110 673	112 745	109 928	88 852
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	300		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	28 823		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	24 478	29 123	
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	56 601	32 123	
Provisions pour risques et charges		Total II 154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	29		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	518	823	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 232	6 363	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 41 599)	172	42 549	49 543	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	53 327	56 729	
Total général (I + II + III)		180	109 928	88 852	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 183	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AATID TOV

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 9
Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	44 791	51 513
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	44 791	51 513
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	14 568	15 236
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	414	244	414	783
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	357	388
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		5
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation					(II)	264	15 339 16 412
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	29 453 35 100
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290	58	3
	Charges financières			(V)	294	713	840
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	0	1
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	4 320	5 139
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	24 478 29 123
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	24 478 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	4 320	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	Divers (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655			
							342 350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	28 798 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	28 798 372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AATID TOV

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404		406	40 000	40 000
	Autres	410	1 070	412		414		416	1 070	1 070
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	41 070	492		494		496	41 070	41 070
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	388	502	357	504		506	745	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	388	572	357	574		576	745	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AATID TOV

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 593
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 531
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AATID TOV		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		11	
Variation positive des stocks		11	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		11	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		14	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		138	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		102	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET 8 2 8 7 6 2 5 4 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AATID TOV

ADRESSE (voie) Lieu-dit LE VIALGOET

CODE POSTAL 56390

VILLE BRANDIVY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	300
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination G.O.V. IMMO

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 300

Adresse : N° 24 Voie Place du Marché

Code postal 56330 Commune PLUVIGNER Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 171.07
30/06/2019 EX ARTGO MEDIA maint 4/19-3/20	630.58		
30/06/2019 EX ARTGO MEDIA heb 4/19-3/20	540.49		
COMPTES DE PASSIF			
51860000 AGIOS BANCAIRES COURUS			28.50
30/06/2019 EX AGIOS 2T19		28.50	
45588000 ASSOCIES -INTERETS COURUS			566.26
30/06/2019 EX Intérêts au 30/06/2019		566.26	
40810000 FOURNISSEURS FNP			3 678.98
30/06/2019 EX GREFFE DEPOT DES CPTES		45.49	
30/06/2019 EX PROV HONO JUR 2017/2018		564.00	
30/06/2019 EX PROV HONO CPTA 2018/2019		2 448.00	
30/06/2019 EX PROV HONO JUR 2018/2019		576.00	
30/06/2019 EX GREFFE DEPOT DES CPTES		45.49	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			243.00
30/06/2019 EX PROV 1/2 CFE 2019		243.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEP. S/OPERAT° GEST°			0.30
31/12/2018 OD TVA 12/2018	0.02		
31/01/2019 OD TVA 01/2019	0.28		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXCEPT S/ OP DE GEST			3.37
31/08/2018 OD TVA 08/2018		0.36	
30/09/2018 OD TVA 09/2018		0.35	
31/10/2018 OD TVA 10/2018		0.28	
30/11/2018 OD TVA 11/2018		0.15	
28/02/2019 OD TVA 02/2019		0.35	
31/03/2019 OD TVA 03/2019		0.35	
30/04/2019 OD TVA 04/2019		0.35	
31/05/2019 OD TVA 05/2019		0.83	
30/06/2019 OD TVA 06/2019		0.35	
77200000 PRODUITS S/EX ANTERIEURS			55.12
30/06/2019 OD OVH 15/6/17 non payée		55.12	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 070		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	40 000		
TOTAL GENERAL	41 070		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 070	1 070
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			40 000	40 000
TOTAL GENERAL			41 070	41 070

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	388	357		745
TOTAL GENERAL	388	357		745

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	357				
TOTAL GENERAL	357				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	696	696	
Impôts sur les bénéfices	820	820	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 695	1 695	
Charges constatées d'avance	1 171	1 171	
TOTAL	4 382	4 382	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	29	29		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 232	10 232		
Taxe sur la valeur ajoutée	707	707		
Autres impôts taxes et assimilés	243	243		
Groupe et associés	41 599	41 599		
TOTAL	52 810	52 810		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	300			300

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29
Emprunts et dettes financières diverses	566
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 679
Dettes fiscales et sociales	243
Total	4 517